



Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Êtes-vous prêt ?





Table des matières

Avant-propos et introduction	3
Portée de l'étude	3
Principaux constats	4
Sensibilisation au RGPD	5
Impact du RGPD sur les entreprises	5
Les changements réglementaires vont appauvrir de nombreuses entreprises	5
Préparation en vue du RGPD	6
Mise en œuvre de plans de mise en conformité avec le RGPD	6
Défis technologiques concernant la mise en conformité avec le RGPD	6
Freins actuels à la mise en conformité avec le RGPD	7
Les pratiques mises en œuvre en matière de test ne correspondent pas aux pratiques standard	7
Lacunes des processus actuels	7
Effacement des données client « sans tarder »	8
Droits des clients à accéder à leurs données	8
Technologies facilitant la mise en conformité avec le RGPD	9
Nécessité d'investir dans la technologie	9
Technologies facilitant la mise en conformité dans les environnements de test	9
Utilisation de données synthétiques	10
Pseudonymisation	10
Conclusions	11

Avant-propos et introduction

Avant-propos

Aboutissement de longues années de négociation, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un nouvel acte juridique adopté par l'Union européenne. Il est largement considéré comme le changement majeur de ces 20 dernières années au niveau du respect de la vie privée dans le domaine numérique en Europe. Et dans l'économie numérique actuelle, en constante progression, l'adoption de lois claires associées à des règles est plus importante que jamais.

En juin 2016, le Royaume-Uni a organisé un référendum par le biais duquel les Britanniques ont exprimé leur volonté de sortir de l'Union. Quelles sont les conséquences de ce résultat pour les entreprises britanniques ? Doivent-elles malgré tout se plier aux exigences du RGPD ?

Comme le reconnaissent les personnes interrogées basées aux États-Unis, toute entreprise souhaitant faire des affaires sur le marché unique européen devra se conformer aux exigences du RGPD pour le 25 mai 2018, qu'elle soit ou non implantée dans un état-membre.

Malgré cette réalité, ce livre blanc révèle l'ampleur du travail à accomplir de part et d'autre de l'Atlantique pour garantir la conformité au RGPD. En élargissant la signification de la notion de données à caractère personnel, le RGPD met une pression supplémentaire sur les départements de test et informatiques pour protéger ces données à la fois dans les environnements de test et de développement.

Les organisations vont donc avoir besoin d'aide et c'est précisément ce que CA Technologies propose avec sa gamme de solutions permettant d'accompagner les entreprises dans leur démarche de mise en conformité. Autrement dit, des solutions grâce auxquelles votre entreprise pourra rester dans la course, dans un monde numérique globalisé.

Christoph Luykx

Responsable EMEA des relations avec les administrations publiques

CA Technologies



Introduction

Ce document présente les résultats d'une enquête commandée par CA Technologies en vue de comprendre la situation des entreprises face aux exigences imposées par le RGPD. Ce dernier ayant de vastes implications concernant le type de données pouvant être utilisées dans les environnements autres que de production, CA Technologies souhaitait avant tout comprendre comment les entreprises envisageaient de se mettre en conformité avec le RGPD et quels sont les processus et technologies nécessaires pour y parvenir.

Portée de l'étude

Ce document repose sur les résultats d'une enquête réalisée par Vanson Bourne. Les entretiens ont commencé la semaine où le RGPD a été annoncé (avril 2016). En tout, 200 entretiens avec des professionnels ont été effectués : 167 décideurs IT et 33 décideurs chargés de la gestion des risques et de la conformité. Sur les 200 personnes interrogées, 98 sont des dirigeants, les autres sont des responsables senior.

Les sondés travaillent pour des entreprises d'au moins 500 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel global supérieur à 1 milliard de dollars et évoluant dans des secteurs d'activité différents :

- Services financiers (dont assurance)
- Production industrielle
- Vente au détail, logistique et transports
- Technologie et télécommunications
- Autres secteurs commerciaux
- Secteur public

Les entretiens ont été effectués en ligne au Royaume-Uni (75) et aux États-Unis (125) suivant un processus de sélection multiniveau rigoureux afin de garantir que seuls des candidats répondant aux critères avaient la possibilité de participer.

Principaux constats

Le RGPD aura des répercussions sur les entreprises

- Seules 46 % des personnes interrogées ont connaissance de la portée exacte du RGPD.
- Après en avoir appris davantage à son sujet, neuf personnes sur dix (90 %) pensent que le RGPD aura un certain impact sur leur activité.
- 89 % des sondés estiment qu'au moins un domaine se retrouvera appauvri du fait du RGPD.

Il faudra du temps pour se préparer au RGPD

- Il faut trois mois en moyenne pour préparer un plan de conformité au RGPD, et trois mois supplémentaires pour le mettre en œuvre.
- En moyenne, les plans sont révisés trois fois au cours de leur mise en œuvre.

La plupart des entreprises ne sont pas encore prêtes pour le RGPD

- Trois personnes sur dix environ (31 %) affirment que les pratiques de test de leur organisation sont parfaitement conformes aux nouvelles exigences.
- Moins de la moitié (46 %) n'a aucun doute sur le fait qu'elle sera prête à temps.
- Seul un tiers des sondés (33 %) affirment pouvoir localiser une donnée client rapidement sur l'ensemble des systèmes et applications.
- Près de quatre personnes sur dix (41 %) estiment suffisante la protection granulaire mise en place pour limiter l'accès aux données.
- Seulement 34 % des personnes interrogées estiment leur organisation tout à fait capable d'effacer des données client « sans tarder ».
- Seulement 43 % sont en mesure de fournir à un client les données à caractère personnel le concernant dans un format lisible et convertible dans d'autres formats.

Les entreprises doivent investir dans la technologie pour se mettre en conformité

- 88 % déclarent que certaines barrières technologiques constituent un frein à la mise en conformité.
- Près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) reconnaissent qu'elles vont devoir investir dans de nouvelles technologies ou de nouveaux services pour se préparer à l'entrée en vigueur du RGPD.
- 58 % estiment qu'elles doivent investir dans des technologies de chiffrement.
- 18 % n'utilisent pas encore de technologie de création de données synthétiques, mais le RGPD pourrait les inciter à le faire.



Sensibilisation au RGPD

L'Union européenne (UE) a récemment approuvé une nouvelle loi, le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui vise à renforcer la protection des données à caractère personnel détenues par les entreprises. Lorsqu'elle entrera en vigueur en mai 2018, les entreprises du monde entier qui détiennent des données personnelles en provenance de l'UE devront être en totale conformité. C'est pourquoi il est essentiel que les entreprises agissent sans plus attendre en passant en revue les systèmes qu'elles utilisent pour gérer les données dont elles disposent.

Dans la première semaine suivant l'adoption officielle du RGPD (en avril 2016), seulement 46 % des personnes interrogées s'estimaient pleinement informées de son contenu ; 47 % en avaient une vague connaissance, mais admettaient avoir des lacunes.

Impact du RGPD sur les entreprises

De toute évidence, le RGPD aura un impact sur de nombreux domaines d'activité des entreprises des personnes interrogées. Après avoir lu une définition du RGPD, de nombreux sondés ont reconnu que le règlement aura un impact considérable sur leur organisation. Par ailleurs, au moins neuf sur dix ont indiqué que le règlement aura un « certain » impact sur chacun des domaines mentionnés (illustration 2).

Impact du RGPD



Illustration 1 : Analyse des sondés pour qui chaque point du règlement aura un impact sur l'activité. Question posée aux 200 sondés

Plus les personnes étaient sensibilisées au contenu du règlement, et plus l'impact prévu était élevé. Les décideurs informatiques et les décideurs chargés de la gestion des risques et de la conformité qui ont pour le moment des connaissances limitées sur le RGPD, n'ont

pas encore mesuré tout l'impact que cette réglementation aura sur leur entreprise. Ces connaissances sont vitales pour permettre aux entreprises de se préparer à temps pour le RGPD (25 mai 2018).

Les changements réglementaires vont appauvrir de nombreuses entreprises

Près de neuf personnes interrogées sur dix (89 %) estiment qu'au moins un domaine de leur organisation se retrouvera appauvri du fait du règlement. En réalité, 96 % des personnes parfaitement informées des exigences du RGPD redoutent un appauvrissement, contre seulement 33 % de celles ayant des connaissances limitées, voire aucune connaissance sur le RGPD. Les entreprises disposant de connaissances limitées ou nulles sur le RGPD doivent s'attendre à un véritable choc lorsqu'elles constateront l'ampleur des changements à entreprendre pour se mettre en conformité.

Le principal changement évoqué par les sondés concernera les ressources IT et le temps pour le personnel informatique (60 %) qui se verront réduits du fait du RGPD. Les probabilités d'un tel scénario effraient davantage le département informatique que le département chargé de la gestion des risques et de la conformité (66 % contre 30 % respectivement).

Les ressources et les budgets de formation (respectivement 38 et 37 %) devraient également être affectés ; 34 % des sondés craignent de manquer de moyens et de ressources pour se mettre en conformité avec la réglementation.

États-Unis contre Royaume-Uni

Bien qu'il s'agisse d'une réglementation européenne, la proportion de personnes ayant conscience de toutes les implications du RGPD est identique de part et d'autre de l'Atlantique (45 % et 46 % respectivement).

Néanmoins, les Britanniques craignent davantage pour leurs ressources. 93 % des personnes interrogées au Royaume-Uni déclarent que la mise en conformité avec les nouvelles exigences imposées par le Règlement général sur la protection des données entraînera un certain appauvrissement, contre 87 % des personnes interrogées aux États-Unis.

Préparation en vue du RGPD

Mise en œuvre de plans de mise en conformité avec le RGPD

Les personnes interrogées travaillant dans des entreprises qui disposent désormais d'un plan de mise en conformité totale déclarent qu'il a fallu trois mois environ pour la création du plan et trois mois supplémentaires, en moyenne, pour sa mise en œuvre. Bien que cela ne représente que six mois en tout, la plupart des personnes interrogées (54 %) ne sont pas pleinement convaincues que leurs procédures de test seront conformes dans les deux années qu'il reste avant l'entrée en vigueur de la réglementation.

À ce jour, parmi les entreprises ayant démarré un projet de mise en conformité (même s'il n'est pas encore terminé), plusieurs personnes ont indiqué avoir procédé à des retours en arrière et à des ajustements à trois reprises en moyenne. Ces revirements peuvent expliquer en partie pourquoi 89 % des sondés estiment que le simple fait de suivre l'évolution des exigences relatives au Règlement général sur la protection des données et de leur pertinence affaiblit l'entreprise.

Les organisations n'ayant encore adopté aucun projet de mise en conformité doivent le faire rapidement afin de se mettre en conformité avant la date fatidique.

Défis technologiques concernant la mise en conformité avec le RGPD

La mise en conformité avec le RGPD ne sera pas une tâche simple. Près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) affirment que l'existence même de certains obstacles technologiques constitue un frein à la mise en conformité. Plus de la moitié (54 %) signalent que les données sensibles sont stockées à des emplacements disparates.

Les personnes travaillant au sein du département IT sont plus susceptibles d'anticiper des défis technologiques (92 %) pouvant freiner la mise en conformité que les personnes chargées de la gestion des risques et de la conformité (70 %). Cela peut s'expliquer par le fait que les départements IT disposent d'une meilleure visibilité sur les défis technologiques, mais les départements chargés de la gestion des risques et de la conformité devraient mieux comprendre les risques inhérents à la mise en conformité. Dans un cas comme dans l'autre, la majorité des collaborateurs de ces deux types de départements considèrent qu'il reste des obstacles à franchir.

Les défis technologiques problématiques pour la mise en conformité

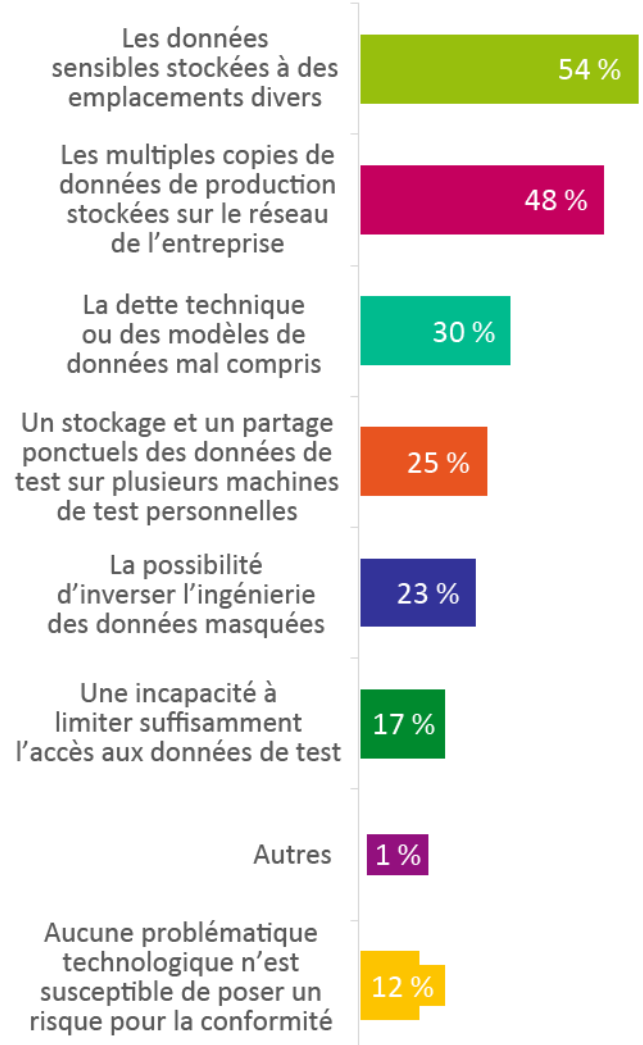


Illustration 2 : « Quels défis technologiques pourraient mettre en péril la mise en conformité de votre entreprise ? » Question posée aux 200 sondés

Un pourcentage élevé de sondés (88 %) font état d'obstacles technologiques susceptibles de freiner la mise en conformité. Le principal obstacle cité concerne le stockage en bonne et due forme des données sensibles (54 %).

Freins actuels à la mise en conformité avec le RGPD

Les pratiques mises en œuvre en matière de test ne correspondent pas aux pratiques standard

Seules trois personnes interrogées sur dix (31 %) affirment que les pratiques de leur organisation en matière de test sont conformes au règlement, du point de vue de la technologie et des procédures employées, mais aussi de la culture mise en place. La plupart des entreprises ont encore un long chemin à parcourir avant d'être conformes au règlement, alors qu'il leur reste moins de deux ans pour que tout soit prêt.

Conformité actuelle

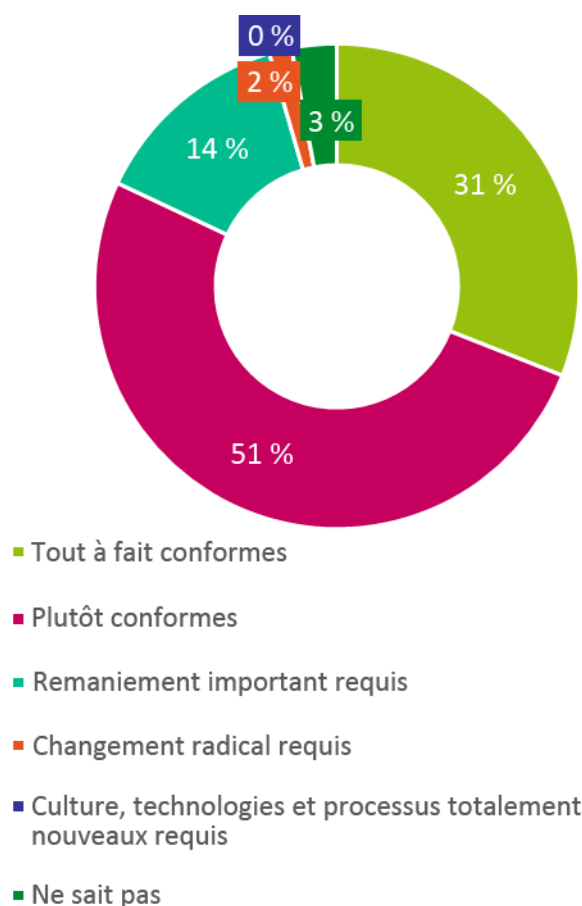


Illustration 3 : « Dans quelle mesure pensez-vous que les pratiques actuelles de votre organisation en matière de test sont conformes au Règlement général sur la protection des données, du point de vue de la technologie, des procédures et de la culture ? » *Question posée aux 200 sondés*

Moins de la moitié (46 %) des personnes interrogées sont convaincues que leur organisation sera conforme le moment venu. Cela laisse entendre que la plupart des organisations craignent de ne pas être prêtes à la date du 25 mai 2018.

Les dirigeants (52 %) ont davantage confiance en la capacité de leur entreprise à se mettre en conformité dans les temps que les responsables seniors (40 %).

Cette enquête met en lumière le fait que les opinions des dirigeants et des responsables senior diffèrent, probablement parce que les responsables senior sont plus susceptibles de se retrouver au premier plan et sont probablement mieux informés de la réalité que les dirigeants, qui espèrent être dans le vrai.

Lacunes des processus actuels

Dans la plupart des organisations interrogées, les processus en place ne sont pas conformes aux exigences du RGPD.

Seul un tiers (33 %) des sondés affirment avec certitude que chaque donnée utilisateur pourrait être rapidement identifiée (sous dix jours ouvrés) sur l'ensemble des systèmes et des applications de l'entreprise. Cela signifie à l'inverse que la plupart des entreprises craignent de ne pas en être capables actuellement. 42 % des dirigeants ont totalement confiance dans la capacité de leur organisation à y parvenir, contre 25 % des responsables senior. Les dirigeants espèrent-ils en être déjà capables, ou sont-ils simplement ignorants des implications ?

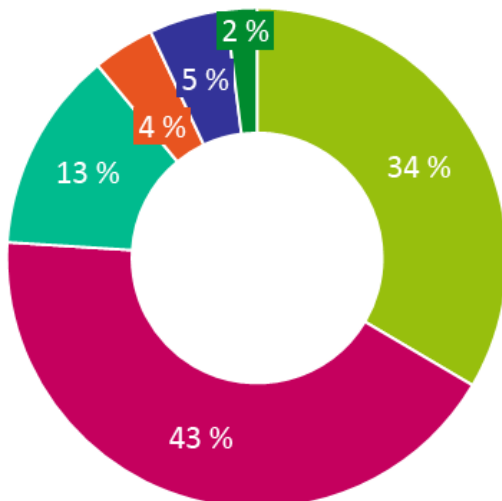
Seuls 41 % estiment leurs processus et technologies actuels capables de limiter l'accès aux données dans la mesure spécifiée par la réglementation. Là encore, cela signifie que la plupart des entreprises ne sont pas encore conformes au RGPD dans ce domaine. Les dirigeants pensent davantage que leur entreprise est déjà conforme sur ce point, la moitié (50 %) affirme que c'est déjà le cas, contre seulement trois responsables senior sur dix (31 %). Cela suggère une fois de plus que les dirigeants ont une vision trop optimiste de la situation de leur entreprise et de son état d'avancement dans sa mise en conformité par rapport au RGPD.

Effacement des données client « sans tarder »

L'un des principaux aspects du RGPD concerne le « droit à l'oubli », qui confère à un sujet (p. ex., un client) le droit d'exiger d'un organisme de contrôle (p. ex., une entreprise) qu'il efface toute donnée à caractère personnel le concernant dans certains cas.

Seul un tiers des sondés (34 %) estiment que leur organisation est parfaitement capable d'effacer toute instance des données (de test) d'un client sans tarder, si le client le demande. 43 % pensent que leur entreprise en est capable, mais que certaines données peuvent lui échapper, ce qui constitue une violation de la réglementation. Une fois encore, la plupart des organisations doivent poursuivre leurs efforts pour être parfaitement conformes avec la nouvelle réglementation.

Effacement des données



- Tout à fait confiant
- Plutôt confiant à l'idée que nous pourrions le faire rapidement, mais pas convaincu que nous pourrions saisir toutes les données
- Plutôt confiant à l'idée que nous pourrions le faire, mais peut-être pas suffisamment rapidement
- Plutôt confiant à l'idée que c'est faisable, mais pas sans informations supplémentaires
- Pas du tout confiant
- Ne sait pas

Illustration 4 : « Si un client demande la suppression sans délai de toute instance de ses données (de test) à caractère personnel, pensez-vous que votre organisation est capable, dans l'état actuel des choses, de satisfaire à cette demande ? » Question posée aux 200 sondés

Droits des clients à accéder à leurs données

L'un des autres points essentiels du RGPD concerne le « droit à la portabilité des données », qui implique que la personne concernée par des données à caractère personnel a le droit de transmettre ces données d'un fournisseur de services vers un autre et que les organisations doivent permettre ce type d'opération.

Si un client demande à accéder à toutes les instances des données à caractère personnel le concernant, dans un format lisible par l'homme et convertible dans d'autres formats, seuls 43 % des sondés estiment que leur organisation est pleinement capable, à l'heure actuelle, de satisfaire à cette exigence. Une part similaire (44 %) est en mesure de le faire, mais seulement dans un ou deux formats, qui ne serait pas nécessairement un format souhaité ni même lisible par le client. Par ailleurs, une entreprise sur dix (10 %) ne dispose d'aucun moyen pour satisfaire à cette demande. Il est clair, là encore, que les entreprises doivent revoir leur façon de travailler afin de se conformer aux exigences du RGPD.

États-Unis contre Royaume-Uni

Les personnes interrogées aux États-Unis ont davantage confiance dans leur capacité à se mettre en conformité dans les temps que celles au Royaume-Uni. Ainsi, les Américains interrogés sont plus nombreux à :

- avoir pleinement confiance dans le fait qu'ils seront en totale conformité avec la réglementation dans les deux ans à venir (49 % contre 41 % au Royaume-Uni) ;
- avoir confiance dans le fait que chaque élément de contenu peut être identifié rapidement (dans les dix jours ouvrés) quel que soit le système ou l'application au sein desquels il est stocké (38 % contre 24 %) ;
- penser que leur accès aux données est limité par une protection granulaire suffisante (44 % contre 35 %) ;
- avoir totalement confiance dans leur capacité à pouvoir effacer « sans tarder » toutes les instances de données (de test) à caractère personnel (36 % contre 29 %) ;
- pouvoir fournir les données dans un format accessible par les clients et convertible dans d'autres formats (47 % contre 36 %).

Technologies facilitant la mise en conformité avec le RGPD

Nécessité d'investir dans la technologie

Près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) reconnaissent que leur organisation va devoir investir dans des technologies supplémentaires pour se conformer aux exigences du RGPD. Ces investissements devraient porter sur plusieurs technologies, notamment de chiffrement (58 %), d'analyse et de création de rapports (49 %) et de gestion des données de test (47 %).

Près de quatre dirigeants sur dix (39 %) estiment qu'un investissement important est à prévoir, alors que deux fois moins de responsables senior (16 %) le pensent. Ce résultat est surprenant dans la mesure où les dirigeants interrogés sont plus enclins à croire que leur entreprise est déjà en conformité sur plusieurs points.

Technologies facilitant la mise en conformité dans les environnements de test

De nombreuses organisations ont adopté des pratiques (en vert sur l'illustration 5 ci-dessous) ou des projets de mise en œuvre (en rose ci-dessous) destinés à garantir la conformité dans les environnements de test. Bien que certaines entreprises n'aient adopté aucun projet à ce jour, il est encourageant de voir que la plupart des sondés de ce groupe ont conscience de la nécessité d'une telle initiative (turquoise contre orange).

Même si de nombreuses entreprises ont déjà démarré une telle initiative, il est important de rappeler que près de neuf personnes interrogées sur dix (88 %) estiment que certains défis technologiques constituent un frein à la mise en conformité (illustration 3) et que plus de la moitié déclarent que les données sensibles sont disséminées dans l'entreprise.

Mise en conformité dans les environnements de test

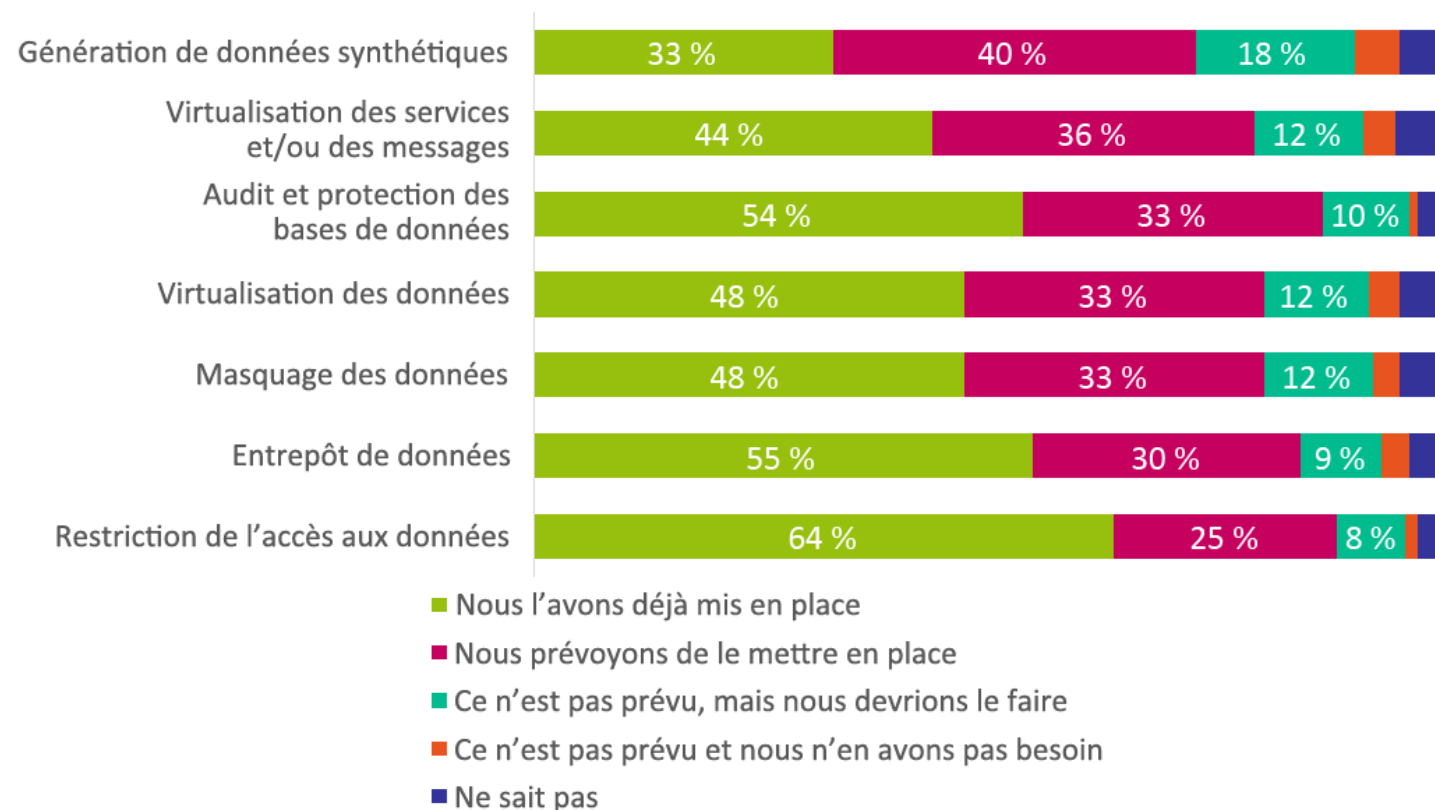


Illustration 5 : « Quelles pratiques votre entreprise a-t-elle adoptées/devrait-elle adopter pour garantir la conformité dans ses environnements de test ? » Question posée aux 200 sondés

Utilisation de données synthétiques

Seulement 19 % des organisations interrogées utilisent des données synthétiques (non combinées à des données masquées), mais 18 % des sondés déclarent que le RGPD pourrait les inciter à adopter cette technologie.

La solution la plus courante pour permettre la mise en conformité avec le RGPD combine masquage des données et génération de données synthétiques

Près de six personnes interrogées sur dix (58 %) affirment que leur organisation combinera masquage des données et génération de données synthétiques pour se conformer aux dispositions du règlement relatives à l'utilisation d'informations à caractère personnel.

Les personnes ayant répondu en ce sens sont plus souvent des dirigeants (65 %) que des responsables senior (51 %).

Il convient toutefois de noter que 7 % des sondés déclarent que rien n'a été décidé ni discuté quant aux mesures que leur organisation devra prendre pour se conformer au règlement. Ces entreprises doivent commencer à s'organiser pour se mettre en conformité avant l'échéance.

Pseudonymisation

Définition : traitement de données à caractère personnel faisant en sorte que l'attribution des données à une personne spécifique est impossible sans l'utilisation d'informations supplémentaires, tant que ces informations supplémentaires sont conservées séparément et sujettes à des mesures techniques et organisationnelles garantissant la non-attribution à une personne identifiée ou identifiable.

Parmi les entreprises qui pratiquent actuellement le masquage des données, 13 % des sondés n'ont pas conscience qu'il pourrait être nécessaire d'évaluer leurs processus par rapport au RGPD. Seuls 39 % estiment que leurs processus et technologies de pseudonymisation actuels sont à la hauteur. Une fois de plus, la plupart des organisations ont encore des progrès à faire pour se mettre en conformité avec le RGPD.

Dans ce cas également, les dirigeants sont plus enclins à penser que leur entreprise est déjà conforme sur ce point (46 % contre 31 % des responsables senior).

Les personnes les mieux informées sur les exigences du règlement sont plus nombreuses à penser que leur organisation est à la hauteur. Probablement qu'elles ont déjà pris des mesures pour préparer leur organisation à l'entrée en vigueur du règlement.

États-Unis contre Royaume-Uni

Les personnes interrogées aux États-Unis sont plus nombreuses à penser que des investissements considérables seront nécessaires (31 % contre 20 % des sondés au Royaume-Uni).

Toutefois, 15 % des personnes interrogées au Royaume-Uni remplaceront le masquage des données par la génération de données synthétiques afin d'éviter l'utilisation de données de production, contre 7 % pour les États-Unis.

Conclusions

Au vu du fait que le RGPD n'a été officiellement annoncé que récemment, les connaissances des personnes interrogées concernant le règlement sont relativement correctes. Une fois informées des exigences du règlement, 88 % des personnes interrogées déclarent que leur organisation devra relever des défis technologiques pour pouvoir se conformer au RGPD. Il y a une prise de conscience des efforts considérables à déployer pour se mettre en conformité.

De nombreuses personnes interrogées révèlent des lacunes dans leur conformité actuelle par rapport au RGPD. Conscients de l'existence de défis technologiques, il n'est pas surprenant que 88 % des sondés estiment nécessaires de devoir investir dans des technologies pour assurer leur mise en conformité. 58 % prévoient des investissements dans les technologies de chiffrement ; nombreux sont ceux qui pensent que le RGPD pourrait les inciter à adopter d'autres technologies, comme la génération de données synthétiques dans le cadre d'une solution de gestion des données de test (18 %).

La modification des exigences du RGPD appauvrit les entreprises ; certaines ont déjà pris des dispositions, mais le travail à accomplir reste considérable. Six mois sont nécessaires pour planifier et mettre en œuvre des initiatives de mise en conformité avec le règlement (sans parler des révisions). Si les entreprises ne commencent pas rapidement à développer un projet de mise en conformité, elles risquent de se retrouver à court de temps d'ici à mai 2018.

Il est nécessaire de sensibiliser les entreprises à la nouvelle réglementation et de les aider à adopter les nouvelles technologies requises. Comme à chaque fois, seule une minorité des personnes interrogées disent avoir confiance dans les processus de leur organisation ou estiment que celle-ci satisfait déjà aux exigences du RGPD sur certains points. 31 % seulement pensent que leur organisation est en totale conformité avec les pratiques de test actuelles. Et seulement 39 % estiment que leurs règles actuelles concernant la pseudonymisation sont à la hauteur. La plupart des entreprises ont encore du chemin à parcourir pour se mettre en conformité.

Bien que le RGPD soit une réglementation européenne, les entreprises américaines s'y préparent également. Étant donné que la réglementation aura des conséquences sur les entreprises à travers le monde, il n'est pas surprenant de voir que 31 % des personnes interrogées aux États-Unis admettent que des investissements importants devront être consentis dans les technologies afin de soutenir la mise en conformité par rapport au RGPD.

Toutes les entreprises doivent mettre en œuvre des projets leur permettant de se conformer aux exigences du RGPD avant qu'il ne soit trop tard.

Pour en savoir plus sur le RGPD et les mesures pouvant être prises par votre entreprise, regardez le webcast de CA Technologies et Vanson Bourne :

[« Are You GDPR Ready? Get the Vanson Bourne Readiness Survey Results »](#)



À propos de CA Technologies :

CA Technologies (NASDAQ : CA) fournit les logiciels qui aident les entreprises à opérer leur transformation numérique. Dans tous les secteurs, les modèles économiques des entreprises sont redéfinis par les applications. Partout, une application sert d'interface entre une entreprise et ses utilisateurs. CA Technologies aide ces entreprises à saisir les opportunités créées par cette révolution numérique et à naviguer dans « l'Économie des Applications ». Grâce à ses logiciels pour planifier, développer, gérer la performance et la sécurité des applications, CA Technologies aide ainsi ces entreprises à devenir plus productives, à offrir une meilleure qualité d'expérience à leurs utilisateurs et leur ouvre de nouveaux relais de croissance et de compétitivité sur tous les environnements : mobile, Cloud, distribué ou Mainframe. Pour plus d'informations, rendez-vous sur ca.com/fr.

CS200-215379

À propos de Vanson Bourne :

Vanson Bourne est un cabinet d'étude indépendant spécialisé dans les études de marché portant sur le secteur des nouvelles technologies. Les analyses que nous tirons de nos enquêtes sont plébiscitées pour leur précision et leur fiabilité. Ces enquêtes reposent sur des principes rigoureux et notre capacité à recueillir l'opinion de grands décideurs occupant des fonctions techniques et métier, dans tous les secteurs d'activité et sur tous les grands marchés. Pour plus d'informations, consultez le site www.vansonbourne.com
